



utilisation du pc de l entreprise pour aller sur facebook

Par **tristelo**, le **29/07/2010** à **22:39**

Bonjour,

j ai utilisé un pc sur mon lieu de travail pour aller sur facebook (en dehors des heures de travail)

Je suis actuellement en arret maladie et ai laissé ma session facebook active sur 1 des pc de mon entreprise

Suite a plusieurs soucis avec des collegues, celles ci sont donc aller sur ma page facebook et on ete imprimer des messages (donc perso , c est comme si ils allaient lire mes e.mails) ou je parlais d elles et les ont donner a mon employeur

Celui ci me di que des choses comme ca sont passibles du correctionnel

Je lui ai donc repondu que c etait du repect de la vie privée d aller lire mes messages (c est comme si je prenait le portable de quelq un et allais lire ses messages) et que je pouvais donc a ce moment la porter plainte mais je n en sui pas sure

pouvez vous m eclairer sur ce sujet

merci par avance